

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION

VINGT-TROISIÈME

RAPPORT ANNUEL

SUR L'EXERCICE

1953



SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION

VINGT-TROISIÈME
RAPPORT ANNUEL
SUR L'EXERCICE

1953



1954

HALLWAG S. A. BERNE

Table des matières

Chapitre	Page
I. La Radiodiffusion suisse en 1953	5
II. Finances	15
1. Comptes annuels et bilans de la direction générale SSR – y compris le service des ondes courtes – et des studios au 31 décembre 1953	15
2. Budgets pour 1954 de la direction générale SSR, du service des ondes courtes et des studios	24
3. a) Recettes et utilisation des taxes d'audition en 1953	29
b) Dépenses de l'administration des PTT en 1953 pour la radiodiffusion	29
c) Placements de l'administration des PTT pour la radiodiffusion	30
III. Statistiques des programmes	31
1. Les programmes des émetteurs de Sottens, de Monte Ceneri et de Beromunster pendant l'exercice 1953	31
2. Les programmes des émetteurs de Sottens, de Monte Ceneri et de Beromunster de 1948 à 1953	32
3. Les échanges de programmes avec l'étranger en 1953	33
4. Les programmes relayés de l'étranger de 1944 à 1953	34
5. Les programmes transmis à l'étranger de 1944 à 1953	34
IV. Statistiques des auditeurs	35
1. Nombre des auditeurs de 1923 à 1953	35
2. Augmentation du nombre des auditeurs au cours de l'exercice 1953	36
V. Autorités et organes de la Radiodiffusion suisse	37
A. Organes :	
1. Assemblée générale	37
2. Comité central	38
3. Direction générale	39
4. Conférence des directeurs	39
5. Commissions des programmes	40
6. Vérificateurs des comptes	44
B. Membres	45
Adresses	55

CHAPITRE PREMIER

La Radiodiffusion suisse en 1953

Comme l'an dernier, nous nous bornerons à analyser sommairement le développement de la Radiodiffusion suisse en 1953. En effet, le « Programme général 1953-1954 » — qui paraît désormais chaque automne — nous dispense de présenter en détail les émissions des studios et les questions touchant la composition des programmes, sujets que nous avons coutume de traiter dans le rapport annuel jusqu'en 1952.

Concession et statuts

Nous avons annoncé dans le rapport annuel précédent que le Conseil fédéral, le 13 janvier 1953, avait soumis aux membres de l'Assemblée fédérale un rapport détaillé sur la Radiodiffusion suisse et la réorganisation de la SSR.

La Commission du Conseil des Etats, chargée d'examiner le rapport du Conseil fédéral sur l'organisation du service suisse de radiodiffusion, se réunit le 11 février 1953 et décida à l'unanimité de renoncer à une révision constitutionnelle, ainsi qu'à la promulgation d'une loi sur la radiodiffusion et la télévision jusqu'à ce que la nouvelle organisation, faite sur la base de la concession et des statuts renouvelés, ait été suffisamment mise à l'épreuve. Le 11 mars, le Conseil des Etats approuva la nouvelle organisation de la Société suisse de radiodiffusion.

De son côté, la Commission du Conseil national chargée de discuter le rapport du Conseil fédéral se réunit le 15 mars 1953;

elle décida à l'unanimité de proposer au Conseil national de prendre acte du rapport avec approbation. A cet égard, la Commission émit l'avis que la nouvelle organisation proposée par le Conseil fédéral ne fût qu'une solution transitoire devant être remplacée par une organisation définitive, réglementée par une loi sur la radiodiffusion reposant sur la Constitution. Après que le Conseil national, le 22 septembre 1953, eut pris acte avec approbation du rapport du Conseil fédéral sur l'organisation du service suisse de radiodiffusion, le Conseil fédéral fit entrer en vigueur la nouvelle concession accordée à la SSR le 1^{er} janvier 1954; il approuva en outre les nouveaux statuts.

La nouvelle concession n'a rien modifié à la structure fédérative de la Radiodiffusion suisse. Elle ne fait que délimiter plus nettement les compétences des différents organes et supprimer les obscurités qui pouvaient prêter à malentendu.

Une des innovations les plus importantes est celle-ci: c'est le Conseil fédéral lui-même qui devient « autorité concédante », et non plus un département. Le Conseil fédéral désigne le département chargé de surveiller l'application de la concession.

Hormis sa soumission aux directives fixées dans la concession, la radiodiffusion est libre de composer les programmes comme elle l'entend. Ces directives, par opposition à l'ancienne, sont exclusivement des principes positifs: seules sont fixées les lignes générales de la conduite à tenir par les responsables dans la composition des programmes. Elles sont formulées comme suit:

« Les programmes diffusés par les concessionnaires doivent servir l'intérêt du pays, renforcer l'union et la concorde nationales, défendre et développer les valeurs spirituelles et culturelles du pays, contribuer à l'éducation et à la formation artistique, morale et civique des auditeurs, tout en répondant à leur désir d'information et de divertissement. Les émissions sur ondes courtes doivent resserrer les liens qui unissent au pays les Suisses demeurant à l'étranger et contribuer au rayonnement de la Suisse dans le monde. »

Comme auparavant, la réclame est interdite.

La situation des PTT par rapport à la Radiodiffusion suisse s'est en revanche fondamentalement modifiée: d'autorité de

surveillance qu'ils étaient, les PTT sont devenus l'organe technique de la radiodiffusion. De cette manière, la SSR et les PTT sont placés sur le même plan et doivent accomplir en étroite collaboration leurs tâches particulières touchant à la radio. Après consultation de la SSR et de l'administration des PTT, le Conseil fédéral fixe pour trois ans la part annuelle au produit des taxes d'audition.

Le nombre des sociétés-membres s'est accru de deux unités, à savoir: l'Innerschweizerische Radiogesellschaft et la Cumünanza Radio Rumantsch. Il ne fait aucun doute que cette double « adoption » constitue une mesure très judicieuse puisqu'elle permet à deux centres nationaux de culture d'une réelle importance de prendre la place qui leur revient dans le cadre de la Radiodiffusion suisse.

Le service des ondes courtes qui, depuis sa création, est devenu un des éléments importants de la Radiodiffusion suisse, est admis comme septième studio et doté d'une commission des programmes particulière.

La direction des programmes de la télédiffusion, qui dépendait jusqu'ici de l'administration des PTT, a été confiée au directeur général de la SSR.

La nouvelle concession assigne pour tâche aux sociétés-membres de prendre toutes dispositions pour que les divers milieux représentatifs du monde spirituel et culturel de notre pays, les divers milieux d'auditeurs et les diverses régions soient représentés au sein de leurs organes, et de veiller, pour cela, qu'il soit tenu compte des propositions de nominations qui leur sont faites.

Les auteurs de la concession ont ainsi conféré à cette dernière une forme plus démocratique, vu que la possibilité est donnée à tous les milieux de participer à la vie de la radio, soit individuellement, soit à titre de membres d'une organisation.

Les sociétés-membres exploitant un studio en propre ont pour tâche d'assurer l'exécution des programmes des émetteurs nationaux, mais les trois sociétés sans studio doivent collaborer activement à la composition des programmes émanant de leurs régions respectives.

C'est aussi dans un sens plus démocratique qu'ont été réglementées l'organisation de la société, ainsi que la composition et les obligations de chacun de ses organes. C'est l'assemblée générale qui remplace l'assemblée des délégués et elle se compose de 87 membres au lieu de 21. En font partie: 6 délé-

gués de chacune des sociétés-membres, 4 délégués de chaque commission des programmes et les membres du comité central. Ses droits et obligations ont été notablement amplifiés. Voici quelles sont les attributions essentielles de l'assemblée générale: elle délibère sur le budget de la société, approuve le rapport des comptes et le bilan annuels et décide de l'utilisation du bénéfice net. En outre, elle délibère sur toute question qui lui est soumise par l'autorité concédante, l'autorité de surveillance, les organes de la société et les sociétés-membres; elle discute les problèmes d'ordre général ayant trait à la structure, aux programmes et à l'administration de la société. Elle décide d'une révision éventuelle des statuts et de la dissolution de la société.

Comme l'assemblée générale se réunit régulièrement deux fois par an, elle exerce de manière effective son droit d'approuver le budget, droit sans doute le plus important qu'on puisse accorder à une institution officielle.

Contrairement à celles de l'assemblée générale, les obligations du comité central, en tant qu'organe administratif supérieur, n'ont pas subi de notables modifications. La seule innovation consiste en ce que l'autorité concédante a renoncé à nommer la majorité de ses membres. Chacune des neuf sociétés-membres délègue un représentant au comité central, tandis que le Conseil fédéral, de son côté, ne nomme que huit membres.

Les obligations et compétences du directeur général ne sont pas sensiblement élargies mais, en revanche, elles sont plus nettement définies. Il a sous ses ordres un directeur pour le service administratif, un directeur pour le service des ondes courtes et le personnel nécessaire pour l'accomplissement de sa tâche. Le directeur général est responsable devant le comité central de l'ensemble de la gestion des affaires, ainsi que du service des programmes. Il est chargé de la haute direction et de la haute surveillance des programmes. Le service suisse d'essai de télévision dépend directement, quant aux programmes, du directeur général.

Les statuts prévoient, comme quatrième organe, la conférence des directeurs. Depuis plusieurs années, il est vrai, les directeurs des studios se réunissent sous la présidence du directeur général, pour examiner en commun certaines questions sortant du champ d'action de chaque studio en particulier. La conférence des directeurs a été promue au rang

d'organe jouissant du droit de faire des propositions au comité central au sujet de toutes les questions de radiodiffusion de caractère national.

Ce sont les commissions des programmes qui constituent le cinquième organe. Le nombre de ses membres s'est considérablement accru, afin que les divers milieux de notre population soient assurés d'y être représentés dans de justes proportions.

On a adjoint aux trois commissions des programmes des émetteurs nationaux une commission pour le service des ondes courtes et une autre pour le service de télévision.

Enfin, à titre de sixième organe, nous avons les vérificateurs des comptes dont la tâche consiste, comme jusqu'ici, à s'assurer de l'exactitude des comptes qui leur sont présentés.

Activité des organes de la SSR

L'organe supérieur de la SSR, soit l'assemblée des délégués, se réunit pour la dernière fois, sous son ancienne forme, le 27 juin 1953 à Berne. Figuraient, entre autres questions à l'ordre du jour, l'examen des nouveaux statuts et de la nouvelle concession et un rapport détaillé sur le développement de la télévision suisse.

De son côté, le comité central se réunit à sept reprises, sous la présidence de M. Fritz Rothen, président. Il prit connaissance avec une douloureuse émotion du décès de M. Raymund Vieli, de Coire, survenu le 2 février. Le défunt avait consacré une partie de ses forces à servir les intérêts de la radio et des milieux culturels romanches; les traces de son activité demeureront ineffaçables. M. Erwin Durgiai, de Coire, fut nommé en remplacement de M. Vieli.

Les directeurs des studios se réunirent sept fois, sous la présidence du directeur général, tandis que les commissions des programmes de Beromunster, de Sottens et de Monte Ceneri siégèrent à trois reprises et la nouvelle commission des programmes de télévision, à deux reprises.

Nouvelles personnelles

Le 17 août est décédé M. A.-W. Glogg qui fut directeur général de la SSR de 1936 à 1950. Le défunt fut l'un de ceux auxquels nous devons la montée en flèche de la radiodiffusion. Durant les années noires de la deuxième guerre mon-

diale, il fut inébranlablement d'avis que la radio demeurât la porte-parole de la démocratie et des droits inaliénables du genre humain.

Le 29 octobre 1953, M. le directeur Emile Baumgartner mourut. De longues années durant président actif et infatigable de l'association Pro Radio, il s'adonna à la propagation de l'idée de la radio, ainsi qu'à l'exécution d'actions pour l'élimination des parasites. Il s'acquitta de grands mérites dans le développement de la Radiodiffusion suisse.

Administration

Sur le plan administratif, les problèmes de la radio se dessinent à présent de façon assez nette. Ils appellent une réglementation uniforme pour tous les studios.

Indépendamment des travaux courants, le comité central et la direction générale ont délibéré sur la nouvelle classification des fonctions pour le personnel et les directives pour les mesures sociales en faveur des collaborateurs des studios, mesures qui furent mises en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1953.

Par la nouvelle classification, on a, en substance, complété la réglementation en vigueur antérieurement pour l'adapter aux circonstances actuelles. L'introduction de mesures sociales au bénéfice des collaborateurs aux programmes était prévue depuis un certain temps déjà, mais l'on avait toujours dû renvoyer l'application, faute de moyens financiers. Les nouvelles directives offrent à présent aux collaborateurs permanents, dont le travail est si précieux, des sécurités sociales considérables, à savoir: salaire minimum garanti, vacances payées, paiement du salaire durant un laps de temps déterminé en cas de maladie, assurance contre les accidents professionnels, journée de repos hebdomadaire garantie, réglementation des conditions de révocation, etc. La mesure sociale la plus importante, toutefois, fut l'introduction d'une assurance-épargne à laquelle contribuent aussi bien les employeurs que les employés.

De plus, un fonds de prévoyance fut constitué, également à partir du 1^{er} janvier 1953, en faveur du personnel et des collaborateurs permanents se trouvant à bout de ressources. Des prêts sans intérêt, ou des contributions de nature à les tirer d'embarras, pourront leur être accordés.

Fondation caisse-pension SSR

Créée au printemps de 1944, la caisse-pension autonome a derrière elle 10 ans d'une réjouissante évolution. Durant cette période, non seulement le nombre des assurés a doublé et la fortune de la caisse sextuplé, mais encore les prestations d'assurance ont été considérablement améliorées et élargies. En 1953, il fut possible de mettre en vigueur l'assurance-capital sous forme de participation au bonus, libre de toute prime, que mentionne déjà le dernier rapport annuel. Actuellement, les assurés bénéficiaires de cette mesure sont au nombre de 114.

A la fin de l'exercice écoulé, la fortune de la caisse était de 6 millions en chiffre rond et le rendement moyen des placements avait atteint le taux de 3,2 %. Grâce aux possibilités de placement qui se sont présentées, on n'eut pas, jusqu'ici, à faire appel à la garantie d'intérêt accordée par la SSR.

Les avoirs en caisse-épargne ont atteint, au 31 décembre 1953, le montant de 788 000 fr. en chiffre rond. Ils ont été constitués par les contributions de l'employeur et de 94 assurés-épargne, ainsi que par les intérêts versés à cette assurance.

L'âge moyen des membres de l'assurance-pension était, en 1953, de 40,5 ans pour les assurés et de 34,6 ans pour les assurées.

Manifestations et programmes internationaux

Le nombre des concessionnaires s'est accru durant l'exercice écoulé de façon très encourageante. On relève une augmentation de 38 467 concessions, ce qui porte le total des concessions radiophoniques à 1 161 403 au 31 décembre 1953.

Manifestations et programmes internationaux.

L'échange des programmes entre la Suisse et les sociétés étrangères de radiodiffusion a pris au cours de l'exercice écoulé une ampleur considérable (cf. nos tableaux statistiques qui permettent d'apprécier d'un coup d'œil les progrès réalisés dans ce domaine). Certains de nos programmes ont atteint les auditeurs de toute l'Europe et parfois même ceux des autres continents. Citons en particulier l'émission internationale de la Croix-Rouge qui eut lieu le 8 mai 1953 à l'occasion du 125^e anniversaire de la naissance d'Henri Dunant, émission à laquelle assistèrent quelque 30 millions d'auditeurs de 19 pays différents situés sur les 5 continents.

Comme toujours, les concerts des Semaines musicales internationales de Lucerne, ainsi que le concert final du Concours international d'exécution musicale à Genève furent retransmis avec plein succès.

La Radiodiffusion suisse participa en outre au Prix Italia dont le jury se réunit à Palerme du 1^{er} au 10 octobre 1953.

La Chaîne internationale du bonheur prit une initiative remarquable en dédiant l'émission du 5 février 1953 aux victimes des inondations en Belgique, en Hollande et en Grande-Bretagne. Cette émission remporta un tel succès que la détresse des sinistrés put être secourue dans des proportions inespérées. Le 22 décembre 1953, la cinquième émission internationale de la Chaîne du bonheur eut lieu au profit des enfants nécessiteux.

Télévision

Si 1952 fut une année de gestation, si l'on ose ainsi dire, pour le service expérimental de télévision, 1953 est positivement la date anniversaire de la télévision suisse.

Un émetteur de télévision fut mis en service sur l'Uetliberg. Ses données sont les suivantes: émetteur d'image 55,25 Mc/sec (5 kW), émetteur du son 60,75 Mc/sec (1 kW). Le système d'antenne est de 8 mètres de hauteur et s'élève sur un pylône de 55 mètres de haut. La réception de l'émetteur s'est révélée satisfaisante, meilleure même qu'on ne l'espérait.

A Zurich, le studio de cinéma Bellerive fut loué et adapté aux exigences de la télévision. Le studio est actuellement équipé de trois cameras image orthicon, d'un émetteur de films de 35 mm et de diapositives, ainsi que d'un émetteur de films de 16 mm. L'image est transmise par l'émetteur de l'Uetliberg, grâce aux lignes hertziennes, et le son des canaux téléphoniques.

Le chef du service des programmes du service expérimental de télévision a été choisi en la personne de M. Edouard Haas, jusque-là vice-directeur du service des ondes courtes.

Le 1^{er} mars 1953, l'équipe des techniciens put commencer les travaux d'installation. Une partie des collaborateurs techniques ou spécialisés dans l'exécution des programmes allèrent se perfectionner, pendant le temps des aménagements, dans les services de télévision étrangers. Le 20 juillet 1953, les premiers essais préliminaires furent faits. Par la suite, la durée hebdomadaire des émissions fut fixée à 3 heures puis, à partir du

4 octobre 1953, à 4 heures, sans compter les émissions de mires à l'usage de l'industrie.

Les débuts officiels des émissions de télévision furent fixés au 23 novembre 1953. A cette occasion, on organisa une semaine de la télévision avec un programme quotidien d'une heure chaque soir. Puis l'on mit en vigueur un plan d'émissions comportant 5 émissions hebdomadaires du soir.

Afin de permettre à une proportion toujours plus forte de nos compatriotes de capter ces programmes, la commission suisse de télévision recommanda d'ériger d'autres émetteurs pendant la période expérimentale même. L'administration des PTT porta sur son budget (qui fut approuvé depuis lors par l'Assemblée fédérale) les sommes nécessaires à ces réalisations. Ainsi, les voies sont ouvertes pour l'établissement d'un réseau de télévision en Suisse pour l'année 1954. Il comportera un émetteur expérimental à Bâle-Christschona, ainsi que les deux stations de La Dôle et de Bantiger-Berne.

En outre, l'Assemblée fédérale accorda à l'administration des PTT les crédits nécessaires pour l'acquisition d'une seconde voiture de reportage, ainsi que de six petits relais hertziens transportables, grâce auxquels il deviendra possible de faire des reportages et des prises de vue télévisés dans toutes les régions de notre pays et même à l'étranger, dans les zones frontalières. Ils seront transmis sur la chaîne de relais mobiles à l'émetteur de l'Uetliberg et à d'autres stations.

Une importante extension des programmes consistera en retransmissions en direct de l'étranger. L'administration des PTT fit tout son possible pour établir une chaîne de relais entre l'Allemagne du Nord et la Suisse pour le début de 1954, d'une part, et pour préparer la liaison du Chasseral au Monte Generoso par le Jungfraujoeh.

La taxe de concession pour la télévision a été fixée en 1953 à Fr. 40.— pour la réception privée. Le 13 novembre 1953, le Conseil fédéral accorda l'autorisation d'installer des appareils récepteurs dans les lieux publics tels que cafés, restaurants, etc. La taxe à payer par ces concessionnaires s'élève à Fr. 120.— par an, sans compter les droits d'auteur qui doivent être réglés à part. L'accroissement du nombre des concessionnaires est venu confirmer les estimations prudentes auxquelles nous nous étions livrés précédemment. Le 31 décembre 1953, on comptait 920 concessionnaires de télévision.

La « Commission fédérale pour l'étude des questions cultu-

relles touchant la télévision » mit au point les directives qui vaudront pour la composition des programmes de télévision. Elle remit son rapport le 14 décembre 1953 au Conseil fédéral.

Devant l'intérêt que suscite la télévision en Suisse occidentale, la ville de Genève a décidé de créer un petit centre expérimental pour l'émission de films à la villa Mon-Repos. Le 14 octobre 1953, la ville de Genève fut autorisée à mettre sur pied des émissions expérimentales publiques de télévision pour la réalisation technique desquelles on utilisa un émetteur de l'Université de Genève. Ces émissions se poursuivront jusqu'à ce que l'émetteur de La Dôle entre en service.

Enfin, le Conseil national a entendu une interpellation de M. Peitrequin, conseiller national, le 22 septembre 1953. Celui-ci demandait que les programmes télévisés, émis de Zurich, fussent répandus dès que possible dans les cantons où résident les minorités linguistiques et que la Suisse romande pût collaborer, d'une manière ou d'une autre, aux programmes.

Finances

I. Compte de l'exercice 1953

Généralités

En 1953, la part revenant à la SSR sur le produit des taxes d'audition a été de 16,15 millions de francs. Elle fut de 440 000 fr. supérieure aux prévisions budgétaires de l'autorité de surveillance. Ce supplément n'a été versé à la SSR qu'au début de l'exercice 1954; c'est donc dans les comptes de cet exercice qu'il figurera.

Conformément au budget, la SSR se vit attribuer une somme de 15,707 millions de francs, représentant sa quote-part sur le produit des taxes d'audition, somme à laquelle furent ajoutés 516 000 fr. provenant de réserves faites précédemment. Grâce à cet appoint, l'ensemble des ressources financières de la SSR s'éleva, en 1953, à 16,223 millions de francs.

Les dépenses de la direction générale (télévision y comprise) et du service des ondes courtes furent budgétées à 3,175 millions de francs, et l'Ostschweizerische Radiogesellschaft reçut 24 200 fr. C'est donc une somme de 13,024 millions de francs qui revint aux studios. Elle fut répartie entre les trois régions linguistiques de la façon suivante:

Beromunster	5 999 300 fr.
Sottens	4 341 250 fr.
Monte Ceneri	2 683 830 fr.

Diverses recettes hors-budget, ainsi que le report des soldes de l'année 1952, portèrent les moyens financiers des studios à 13,183 millions de francs. Aussi bien les comptes de la direction générale que ceux des studios présentent des soldes actifs, grâce à ces recettes supplémentaires.

Les tableaux suivants donnent de plus amples détails sur l'emploi des ressources de la SSR.

Compte d'exploitation 1953

de la Société suisse de radiodiffusion

Recettes				Fr.
Part aux taxes d'audition de 1953				15 707 000.—
Part supplémentaire sur les taxes d'audition de 1952				486 972.50
Prélèvements sur des réserves				468 961.40
				16 662 933.90
Réserve pour le budget 1954				439 240.—
				16 223 693.90
Part des sociétés-membres				13 048 584.50
Part de la direction générale SSR (y compris le SOC)				3 175 109.40
	Direction générale SSR	Service des ondes courtes		Total
	Fr.	Fr.		Fr.
Part aux taxes d'audition, selon budget	2 453 600.—	668 000.—		3 121 600.—
Produit supplémentaire	47 732.50	5 776.90		53 509.40
	2 501 332.50	673 776.90		3 175 109.40
Dépenses				
<i>I. Personnel:</i>				
11. Salaires y compris allocations de vie chère	328 705.10	298 696.90		627 402.—
11a. Autres allocations et indem- nités	—	2 636.70		2 636.70
12. Frais de voyages	30 232.35	5 151.15		35 383.50
13. Assurance-accidents	2 567.20	3 708.95		6 276.15
14. Assurance du personnel	59 652.40	24 323.35		83 975.75
15. AVS	7 353.10	8 874.20		16 227.30
	428 510.15	343 391.25		771 901.40
<i>II. Locaux de service</i>				
21. Loyers	16 916.60	23 442.35		40 358.95
22. Eclairage, chauffage, nettoyage	8 678.45	12 081.90		20 760.35
23. Entretien mobilier et matériel	4 212.10	1 794.85		6 006.95
24. Assurances diverses	586.80	736.50		1 323.30
	30 393.95	38 055.60		68 449.55

	Direction générale SSR	Service des ondes courtes	Total
	Fr.	Fr.	Fr.
<i>III. Frais généraux administratifs</i>			
31. Comité central, conf. direct., commissions	63 012.15	—	63 012.15
32. Frais d'administration, allo- cations, représentation	35 304.85	1 427.40	36 732.25
33. Taxes PTT, frais de douane et de transport	36 888.45	22 303.90	59 192.35
34. Frais de bureau, imprimés . .	21 043.58	11 689.78	32 733.36
35. Rapport annuel et Programme général	13 782.75	—	13 782.75
36. Propagande SOC	—	10 435.30	10 435.30
37. Journaux, entretien biblio- thèque	4 205.05	2 668.—	6 873.05
38. Entretien installations techni- ques	3 323.35	10 401.05	13 724.40
39. Union Européenne de Radio- diffusion	29 520.—	—	29 520.—
40. Divers	2 314.10	1 223.50	3 537.60
	209 394.28	60 148.93	269 543.21
<i>IV. Frais de programmes</i>			
41. Droits d'auteurs	783 889.40	—	783 889.40
42. Industrie du disque	182 899.40	—	182 899.40
43. Service des informations	200 000.—	—	200 000.—
44. Allocations de la caisse centrale	15 926.45	—	15 926.45
45. Critique des programmes	350.—	—	350.—
46. Echange de programmes avec l'étranger	8 096.55	—	8 096.55
46a. Enregistrements	—	38 328.49	38 328.49
47. Honoraires SOC	—	151 181.75	151 181.75
48. Radioscolaire	92 500.—	—	92 500.—
48a. Voiture de reportage	—	6 212.40	6 212.40
49. Représentation à l'étranger . . .	19 675.20	—	19 675.20
49a. Mesures sociales	—	5 776.90	5 776.90
	1 303 337.—	201 499.54	1 504 836.54

	Direction générale SSR	Service des ondes courtes	Total
	Fr.	Fr.	Fr.
<i>V. Divers</i>			
50a. Immeuble SSR	1 365.—	—	1 365.—
50b. Dépenses extraordinaires et réserves décidées par le comité central	70 577.50	—	70 577.50
	71 942.50	—	71 942.50
<i>VII. Service de télévision</i>	300 000.—	—	300 000.—
<i>Récapitulation des dépenses</i>			
I. Personnel	428 510.15	343 391.25	771 901.40
II. Locaux de service	30 393.95	38 055.60	68 449.55
III. Frais généraux administratifs	209 394.28	60 148.93	269 543.21
IV. Frais de programmes	1 303 337.—	201 499.54	1 504 836.54
V. Divers	71 942.50	—	71 942.50
VII. Service de télévision	300 000.—	—	300 000.—
	2 343 577.88	643 095.32	2 986 673.20
Excédent des recettes du compte d'exploitation	157 754.62	30 681.58	188 436.20
	2 501 332.50	673 776.90	3 175 109.40

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1953

Recettes

	Fr.	Fr.
Report du compte précédent		4 126.39
Excédent des recettes du compte d'exploitation:		
1) direction générale SSR	157 754.62	
2) service des ondes courtes	30 681.58	188 436.20
Prélèvement sur le compte d'amortissement		9 474.35
Intérêt des capitaux		45 348.25
Recettes diverses:		
1) direction générale SSR	10 050.88	
2) service des ondes courtes	2 174.75	12 225.63
		259 610.82

Dépenses

Amortissements ordinaires:		
1) direction générale SSR	18 656.05	
2) service des ondes courtes	19 000.—	37 656.05
Amortissements extraordinaires		9 630.65
Versement au fonds de réserve spécial à la disposition du comité central		110 000.—
Versement au fonds de prévoyance en faveur du personnel .		9 000.—
Mise en réserve du solde actif du compte annuel du SOC . .		13 856.33
Mise en réserve pour frais de retransmissions de manifestations internationales en 1954		76 000.—
Solde actif		3 467.79
		259 610.82

Bilan au 31 décembre 1953

Actif	Fr.	Fr.	Fr.
Mobilier	134 188.20		
Matériel de bureau	89 304.21		
Matériel technique	147 032.80		
Bibliothèque	16 504.38		
Installations	62 572.85		
Voiture de reportage SOC	13 202.60	462 805.04	
Amortissements effectués		326 102.17	136 702.87
Caisse			11 982.83
Chèques postaux			135 527.96
Banques			1 606 867.49
Titres			660 703.—
Prêt			135 000.—
Matériel de réserve			3 763.44
Débiteurs			149 463.20
			<u>2 840 010.79</u>
 Passif			
Fonds de réserve central prescrit par la concession			500 000.—
Fonds de réserve spécial à la disposition du comité central			854 359.30
Fonds de réserve pour les programmes			488 116.85
Fonds de disposition des sociétés régionales et du service des ondes courtes			215 040.86
Réserve pour budget 1954			439 240.—
Solde réserve pour mesures sociales en faveur des collaborateurs au programme			59 468.90
Créanciers			280 317.09
Solde actif			3 467.79
			<u>2 840 010.79</u>

Rapport
des vérificateurs des comptes de la Société suisse de radiodiffusion
au comité central, à l'intention de l'assemblée générale

En vertu du mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé, les 2 et 3 juin, à l'examen du compte annuel présenté par la direction.

Après comparaison des postes du bilan de l'exercice précédent et du bilan d'ouverture, nous avons constaté que le compte de profits et pertes et le bilan, ce dernier bouclant par un montant de *Fr. 2 840 010.79*, sont conformes à la comptabilité qui est tenue avec ordre.

Nous avons examiné les comptes débiteurs et les comptes d'établissement; ils correspondent aux justificatifs. L'existence réelle des titres et des avoirs en banque et en compte de chèques postaux nous a été prouvée au moyen de certificats de dépôt et de pièces justificatives conformes. Les valeurs numéraires ont été trouvées exactes le 2 juin. Par de nombreux sondages, nous avons pu nous convaincre de l'existence des pièces justificatives et de l'exactitude des écritures.

Le compte de profits et pertes boucle par un solde actif de *Fr. 3467.79*, compte tenu du report de l'exercice précédent, des amortissements ordinaires et des réserves. Le solde actif sera reporté à compte nouveau.

Le résultat de nos vérifications étant satisfaisant, nous vous proposons:

1. d'accepter le compte annuel;
2. d'approuver l'utilisation du solde actif telle qu'elle vous est proposée;
3. de donner décharge, avec remerciements, aux organes responsables.

Les vérificateurs des comptes:

(sig.) *D^r E. Kull*

(sig.) *C. Viscardi*

(sig.) *K. Schmid*

Berne, le 3 juin 1954.

Compte d'exploitation des studios

	Zurich		Berne		Bâle		Lausanne		Genève		Lugano		Total	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Produits														
Parts aux taxes d'audition														
Studios	2 271 579.	1 797 769.60	1 929 950.	1 981 780.40	2 359 472.50	2 683 833.	13 048 584.50							
Allocation à l'ORG														24 200.—
Frais														
Studios	2 271 579.	1 797 769.60	1 929 950.	1 981 780.40	2 359 472.50	2 683 833.	13 024 384.50							
Résultat d'exploitation (bénéfice à rep. au comp. et profits et per. as)	61 563.76	4 716.78	97 098.61	101 345.17	43 783.19	249 383.43	557 890.94							
Frais d'exploitation	2 210 015.24	1 793 052.82	1 832 851.39	1 880 435.23	2 315 689.31	2 434 449.57	12 466 493.56							
I. Personnel	667 582.95	692 992.70	619 246.40	577 815.10	604 497.90	625 206.80	3 787 341.85							
II. Locaux de service	117 824.80	240 754.44	125 862.82	110 935.60	214 971.92	88 882.07	899 231.65							
III. Frais généraux administrat.	83 405.20	94 045.63	97 541.59	82 189.10	101 149.07	89 951.40	548 281.99							
IV. Frais de programmes	739 202.29	765 260.05	754 446.77	1 109 495.43	888 512.42	1 100 270.34	5 357 187.30							
V. Orchestres	602 000.—	—	235 753.81	—	506 558.—	530 138.96	1 874 450.77							
Allocation à l'ORG							24 200.—							

Compte de profits et pertes

A. Charges	89 797.60	47 099.32	123 566.44	154 764.19	58 078.76	269 650.85	742 957.16
1. Report passif de 1952							320 899.85
2. Amortissements	79 355.28	27 509.35	80 758.06	83 895.52	49 381.64	—	29 522.55
3. Radiations ¹⁾	—	9 698.—	—	19 824.55	—	—	—
4. Contribution « Radioprogramma »	—	—	—	—	—	28 972.97	—
5. Intérêts passifs	—	—	—	5 391.46	8 052.60	—	13 444.06
6. Communications au microph.	1 586.95	829.95	34 197.10	42 014.35	590.75	84.20	673.15
7. Dépenses diverses	8 855.37	9 062.02	8 611.28	3 059.36	43.77	227 684.—	306 903.10
8. Solde actif avant utilisation	89 797.60	47 099.32	123 566.44	154 764.19	58 078.76	269 650.85	42 541.48
B. Produits							742 957.16
1. Report actif de 1952	825.12	1 042.37	1 249.82	11.92	2 147.27	3 804.22	9 080.72
2. Résultat d'exploit. (bénéfice)	61 563.76	4 716.78	97 098.61	101 345.17	43 783.19	249 383.43	557 890.94
3. Couverture des objets radiés	—	9 698.—	—	16 775.25	—	—	26 473.25
4. Intérêts des capitaux	1 822.17	7 584.72	595.66	4 410.05	2 849.45	1 564.95	18 827.—
5. Contributions des journaux	20 000.—	20 336.—	20 000.—	3 000.—	3 000.—	—	66 336.—
6. Communications au microph.	431.55	199.45	142.65	1 001.25	378.95	160.—	2 313.85
7. Autres recettes	5 155.—	3 522.—	4 479.70	28 220.55	5 919.90	14 738.25	62 035.40
8. Solde passif	—	—	—	—	—	—	—

¹⁾ Installations mises hors service

Bilan de clôture pour 1953

	Zurich		Berne		Bâle		Lausanne		Genève		Lugano		Total	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
A. Actif	1 259 402.77	429 870.59	1 668 490.57	153 919.82	397 058.56	210 349.16	4 119 091.47							
1. Valeurs d'exploitation	151 254.06	290 273.84	86 358.99	96 754.37	59 115.90	198 575.31	882 332.47							
Caisse	11 527.25	3 846.15	1 084.07	18 892.95	772.35	11 871.05	47 993.82							
Chèques postaux	48 006.16	49 478.64	939.72	26 002.52	3 955.72	128 952.26	257 335.02							
Avoir en banques	75 101.25	24 734.55	55 104.40	23 744.40	36 763.48	806.20	216 254.28							
Titres	9 300.—	140 320.90	—	25 960.—	979.10	50 000.—	236 560.—							
Débiteurs	7 319.40	71 893.60	29 230.80	2 154.50	16 645.25	6 945.80	134 189.35							
2. Valeurs immobilisées	1 108 148.71	139 596.75	1 582 131.58	57 165.45	337 942.66	11 773.85	3 236 759.—							
Terrains, bâtiments	952 673.60	—	1 372 488.63	—	—	—	2 325 162.23							
Autres installations (voir compte d'établissement)	155 475.11	139 596.75	209 642.95	57 165.45	337 942.66	11 773.85	911 596.77							
3. Soldes passifs	—	—	—	—	—	—	—							
B. Passif	1 259 402.77	429 870.59	1 668 490.57	153 919.82	397 058.56	210 349.16	4 119 091.47							
1. Fonds étrangers	959 047.40	125 139.29	1 455 133.61	150 860.46	320 454.59	4 039.48	3 014 674.83							
a) Dettes courantes	49 047.40	125 139.29	68 856.76	35 860.46	85 454.59	4 039.48	308 397.98							
Banques	—	—	—	—	14 560.90	—	14 560.90							
Créditeurs	49 047.40	125 139.29	68 856.76	35 860.46	70 893.69	4 039.48	353 837.08							
b) Dettes à long terme	910 000.—	—	1 386 276.85	115 000.—	235 000.—	—	2 646 276.85							
Prêts, hypothèques	910 000.—	—	1 386 276.85	115 000.—	235 000.—	—	2 646 276.85							
2. Fonds propres	291 500.—	295 669.28	204 745.68	—	76 560.20	193 400.—	1 061 875.16							
Capital social	200 000.—	184 970.—	116 200.—	—	50 000.—	168 400.—	719 570.—							
Fonds de réserve	54 000.—	36 500.—	34 843.50	—	1 023.20	25 000.—	151 366.70							
Fonds divers	37 500.—	74 199.28	53 702.18	—	25 537.—	—	190 938.46							
3. Soldes actifs	8 855.37	9 062.02	8 611.28	3 059.36	43.77	12 909.68	42 541.48							

Budget 1954

L'autorité de surveillance a évalué à 23 900 000 fr. le produit brut des taxes d'audition perçues en 1954. Sur ce montant, 248 000 fr. reviennent à la SUISA au titre de redevance pour les haut-parleurs installés dans les établissements publics et 50 000 fr. sont versés d'emblée au fonds commun de déparasitage de la SSR et des PTT.

Le produit net présumé de 23 602 000 fr. est réparti entre l'administration des PTT et la SSR à raison de 30 % à la première, soit 7 081 000 fr., et de 70 % à la seconde, soit 16 521 000 fr. Grâce à la réserve constituée sur le surplus des recettes de l'exercice 1952, la part de la SSR a pu être augmentée de 439 240 fr. Le revenu budgété de la SSR pour l'exercice 1954 est donc de 16 960 240 fr. au total.

Les besoins financiers de la direction générale, y compris le service des ondes courtes et la télévision, sont devisés à 3 265 240 fr.; la majeure partie de cette somme est destinée à la couverture de dépenses de programme communes à tous les studios. Ainsi la direction générale acquitte, entre autres, un montant de 812 000 fr. pour droits d'auteurs à la SUISA, au BIEM, etc., 183 000 fr. au titre d'indemnité à l'industrie du disque, 200 000 fr. pour le service d'informations, 92 500 fr. à la radioscolaire, etc. Le budget de la direction générale comprend également la 3^e contribution de 300 000 fr. au service de télévision. Enfin, les crédits mis à la disposition du service des ondes courtes s'élèvent à 705 630 fr.

Les studios pourront disposer d'une somme de 13 695 000 fr., soit 699 600 fr. de plus qu'en 1953.

Cette somme est répartie entre les trois régions linguistiques selon la nouvelle clé introduite en 1953, pour une durée provisoirement fixée à cinq ans. Voici comment s'effectue cette répartition:

Un montant de 11 millions de francs est d'abord partagé selon l'ancienne clé, c'est-à-dire,

47,5 % à Beromunster,
33,5 % à Sottens et
19 % à Monte Ceneri.

Le solde de 2 695 000 fr. est distribué à raison de 39,5 %
à Beromunster, 31,5 % à Sottens et 29 % à Monte Ceneri.

Ainsi donc, la part respective de chacune des trois régions
linguistiques sera la suivante:

Beromunster	6 289 525 fr.
Sottens	4 533 925 fr.
Monte Ceneri	2 871 550 fr.

Budget 1954

de la direction générale SSR et du service des ondes courtes

	SSR	SOC	Total
	Fr.	Fr.	Fr.
<i>I. Personnel</i>			
11. Salaires et allocations de vie chère	363 000	320 380	683 380
11a. Autres allocations et indemnités	—	4 125	4 125
12. Frais de voyages	35 000	7 000	42 000
13. Assurance-accidents	3 400	4 300	7 700
14. Assurance du personnel	68 000	30 000	98 000
15. AVS	8 200	9 800	18 000
	477 600	375 605	853 205
<i>II. Locaux de service</i>			
21. Loyers	18 500	23 500	42 000
22. Eclairage, chauffage, nettoyage	9 600	12 800	22 400
23. Entretien mobilier et matériel	4 500	2 500	7 000
24. Assurances diverses	800	800	1 600
	33 400	39 600	73 000
<i>III. Frais généraux administratifs</i>			
31. Comité central, conférences directeurs, commissions	85 700	—	85 700
32. Frais d'administration, allocations, représentation	50 000	3 000	53 000
33. Taxes PTT, frais de douane et de transport	38 000	24 000	62 000
34. Frais de bureau, imprimés	30 000	13 000	43 000
35. Rapport annuel et Programme général	16 000	—	16 000
36. Propagande SOC	—	13 000	13 000
37. Journaux, entretien bibliothèque	4 500	3 500	8 000
38. Entretien installations techniques	3 300	14 000	17 300
39. Union Européenne de Radiodiffusion	29 800	—	29 800
40. Divers	3 310	1 575	4 885
	260 610	72 075	332 685

	SSR	SOC	Total
	Fr.	Fr.	Fr.
<i>IV. Frais de programmes</i>			
41. Droits d'auteurs	812 000	—	812 000
42. Industrie du disque	183 000	—	183 000
43. Service des informations	200 000	—	200 000
44. Allocations de la caisse centrale	31 000	—	31 000
45. Critique des programmes	1 500	—	1 500
46. Echange de programmes avec l'étranger	13 000	—	13 000
46a. Enregistrements	—	38 000	38 000
47. Honoraires	—	140 350	140 350
48. Radioscolaire	92 500	—	92 500
48a. Voiture de reportage	—	6 000	6 000
49a. Mesures sociales	—	15 000	15 000
	1 333 000	199 350	1 532 350
<i>V. Divers</i>			
50a. Immeuble SSR	25 000	—	25 000
50b. Réserve à la disposition du comité central	93 000	—	93 000
	118 000	—	118 000
<i>VI. Compte de profits et pertes</i>			
51. Amortissements ordinaires	16 000	19 000	35 000
53. Versement au fonds de réserve spécial à la dispos. du comité central	21 000	—	21 000
	37 000	19 000	56 000
<i>VII. Service de télévision</i>			
	300 000	—	300 000
<i>Récapitulation</i>			
I. Personnel	477 600	375 605	853 205
II. Locaux de service	33 400	39 600	73 000
III. Frais généraux administratifs	260 610	72 075	332 685
IV. Frais de programmes	1 333 000	199 350	1 532 350
V. Divers	118 000	—	118 000
VI. Compte de profits et pertes	37 000	19 000	56 000
VII. Service de télévision	300 000	—	300 000
	2 559 610	705 630	3 265 240

Budget des studios pour 1954

	Zurich	Berne	Bâle	Lausanne	Genève	Lugano	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Parts aux taxes d'audition</i>							13 695 000
<i>Allocation à l'ORG.</i>							26 000
<i>Frais des studios</i>	2 379 730	1 872 887	2 010 908	2 073 838	2 460 087	2 871 550	13 669 000
A. Compte d'exploitation	2 294 387	1 833 887	1 924 988	2 037 838	2 394 497	2 833 400	13 318 997
I. Personnel	667 100	733 000	659 800	641 100	612 000	670 300	3 983 300
II. Locaux de service	104 300	231 100	130 300	211 000	212 500	86 990	976 190
III. Frais généraux administr.	84 000	92 300	105 200	99 600	93 200	85 540	559 840
IV. Frais de programmes	797 487	777 487	777 488	1 086 138	971 797	1 449 770	5 860 167
V. Orchestres	641 500	—	252 200	—	505 000	540 800	1 939 500
B. Compte de profits et pertes	85 343	39 000	85 920	36 000	65 590	38 150	350 003
Amortissements	76 843	30 500	80 820	30 000	53 400	900	272 463
Contribution au journal «Radio-programma», Lugano	—	—	—	—	—	30 000	30 000
Intérêts passifs	—	—	—	6 000	—	—	6 000
Intérêts du capital social	8 500	8 500	5 100	—	12 190	7 250	41 540

3. a) Recettes et utilisation des taxes d'audition en 1953

	Fr.
Taxes d'audition 1953, produit brut	23 320 726,20
Versements à des tiers pour les services de la radio	16 400 477,80
Droits d'auteurs à la SUISA et à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques	238 231,50
Versement au fonds commun de déparasitage SSR et PTT	15 000,—
Taxes d'audition, produit net	23 067 494,70
Part de la SSR aux taxes d'audition (70% du produit net)	16 147 246,30
Part des P.T.T. aux taxes d'audition (30% du produit net)	6 920 248,40

b) Dépenses de l'administration des PTT en 1953 pour la radiodiffusion

	Total		Direction générale		Directions des téléphones et Offices téléphoniques		Emetteurs nationaux		Studies d'enregistrement	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Dépenses totales	8 085 088,45	3 234 952,60	1 633 429,26	2 853 584,49	363 122,10					
I. Personnel	2 470 287,53	1 371 262,98	1 057 498,22	41 526,33	—					
II. Locaux de service	164 454,59	26 945,32	47 389,66	63 658,41	26 461,20					
III. Installations d'exploitation	2 332 292,61	854 739,39	218 494,93	1 258 814,14	244,15					
1. Entretien	1 704 698,64	832 702,67	188 869,38	682 882,44	244,15					
2. Immeubles (transform., démolit.)	201 187,12	20 870,27	28 328,30	151 988,55	—					
3. Courant d'exploitation	426 406,85	1 166,45	1 297,25	423 943,15	—					
IV. Autres frais	3 118 053,72	982 004,91	310 046,45	1 489 585,61	336 416,75					
1. Amortissements	2 025 000,—	178 600,—	61 200,—	1 450 200,—	335 000,—					
2. Intérêts et assurances	11 775,50	7 643,25	438,—	3 694,25	—					
3. Service d'essai de télévision à Zurich (AF du 31. 1. 1952)	300 000,—	300 000,—	—	—	—					
4. Frais d'administration	781 278,22	495 761,66	248 408,45	35 691,36	1 416,75					

c) Placements de l'administration des PTT pour la radiodiffusion

	Total		Direction générale		Directions des téléphones et Offices téléphoniques		Emetteurs nationaux		Studios d'enregistrement	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Valeur comptable au 31 décembre 1952	37 281 695,36	3 545 738,22	4 118 210,45	23 177 577,81	6 440 168,88					
Augmentation en 1953	2 629 154,39	678 617,75	91 383,50	1 404 924,04	454 229,10					
Diminution en 1953	—4 947,35	—4 947,35	—	—	—					
<i>Etat des placements au 31 décembre 1953</i>	39 905 902,40	4 219 408,62	4 209 593,95	24 582 501,85	6 894 397,98					
Etat des amortissements au 31 déc. 1952	29 311 561,18	2 473 058,04	3 625 250,95	18 163 213,02	5 050 039,17					
Amortissements en 1953	2 025 000,—	178 600,—	61 200,—	1 450 200,—	335 000,—					
Prélèvement du compte d'amortissement	—2 838,98	—4 229,48	1 332,50	58,—	—					
<i>Etat des amortissements au 31 déc. 1953</i>	31 333 722,20	2 647 428,56	3 687 783,45	19 613 471,02	5 385 039,17					
<i>Valeur comptable au 31 décembre 1953</i>	8 572 180,20	1 571 980,06	521 810,50	4 969 030,83	1 509 358,81					
Immeubles	2 151 740,30	140 998,68	215 756,40	1 794 985,22	—					
Installations d'exploitation	6 036 215,13	1 278 412,83	156 062,15	3 092 449,20	1 509 290,95					
Mobilier	384 224,77	152 568,55	149 991,95	81 596,41	67,86					

CHAPITRE III

Statistique des programmes

1. Les programmes des émetteurs de Sottens, de Monte Ceneri et de Beromunster pendant l'exercice 1953

Genre des émissions	Sottens		Monte Ceneri		Beromunster	
	heures	%	heures	%	heures	%
Emissions de musique sérieuse						
Opéras, oratorios	148,33	4,01	204,46	5,75	243,40	5,69
Musique symphonique	356,01	9,62	275,59	7,75	266,55	6,23
Musique de chambre	142,44	3,86	80,24	2,26	173,40	4,06
Musique récréative	110,57	3,00	131,18	3,69	167,35	3,91
Soli vocaux et instrumentaux	193,47	5,24	123,56	3,48	255,15	5,96
Chœurs	40,13	1,09	26,43	0,75	43,00	1,00
Emissions de musique légère						
Opérettes	27,15	0,74	44,47	1,26	80,23	1,88
Musique de chambre	44,47	1,21	46,49	1,31	42,55	1,00
Musique récréative	314,09	8,49	302,55	8,51	692,10	16,16
Musique de danse	132,46	3,59	313,04	8,80	134,10	3,13
Soli vocaux et instrumentaux	228,17	6,17	364,38	10,25	195,55	4,58
Chœurs	25,16	0,68	42,37	1,20	86,25	2,02
Emissions mixtes						
Jeux et suites radiophoniques (écrits spécialement pour le micro)	43,56	1,19	46,23	1,30	73,10	1,71
Emissions musico-littéraires	94,14	2,55	35,40	1,00	69,40	1,63
Emissions de variétés	239,59	6,48	126,13	3,55	107,25	2,51
Emissions parlées						
Radiothéâtre, jeux et suites radiophoniques	403,56	10,91	297,46	8,37	204,45	4,78
Emissions littéraires	50,37	1,37	52,11	1,47	127,00	2,97
Conférences, causeries	190,27	5,15	344,23	9,68	396,45	9,27
Emissions d'actualités						
Comptes rendus, reportages	366,36	9,91	235,48	6,63	214,30	5,01
Service des informations	132,56	3,59	146,44	4,12	201,20	4,70
Propagande d'intérêt public	32,56	0,89	71,52	2,02	68,35	1,60
Emissions spéciales						
Emissions radioscolaires	40,29	1,09	31,53	0,90	61,45	1,44
Emissions religieuses	154,56	4,19	28,20	0,80	70,45	1,65
Emissions agricoles	11,08	0,30	21,14	0,60	25,50	0,60
Heure de la femme	26,47	0,72	20,31	0,58	89,20	2,09
Heure des adolescents et des enfants	59,30	1,61	39,44	1,12	81,45	1,91
Emissions pour les Romanches	—	—	—	—	22,25	0,52
Emissions en langues étrangères	4,45	0,13	10,08	0,28	7,45	0,18
Culture physique	51,20	1,39	43,20	1,22	47,25	1,11
Signaux sonores (y compris l'horloge parlante, les cloches du pays, etc.)	30,55	0,83	48,15	1,35	29,49	0,70
Totaux	3700,12	100	3558,21	100	4282,02	100

2. Les programmes des émetteurs de Sottens, de Monte Ceneri et de Beromunster de 1948 à 1953

en heures

Genres des émissions	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Emissions musicales						
Opéras, oratorios	389	347	414	452	514	597
Opérettes	98	108	119	111	137	152
Musique symphonique	578	723	787	787	801	899
Musique de chambre.	527	399	480	475	458	532
Musique récréative	1 938	1 845	1 818	1 854	1 871	1 719
Musique de danse	605	496	552	556	595	580
Soli vocaux et instrumentaux. . . .	1 328	1 320	1 382	1 398	1 418	1 362
Chœurs	341	231	250	228	257	264
Emissions mixtes						
Jeux et suites radiophoniques, œuvres écrites spécialement pour le micro .	87	78	86	139	152	163
Emissions musico-littéraires	145	175	160	192	205	200
Emissions de variétés	460	442	410	477	481	474
Emissions parlées						
Radiothéâtre, jeux et suites radiophon.	758	744	818	869	858	906
Emissions littéraires	199	195	209	214	243	230
Conférences, causeries	624	700	720	756	836	932
Emissions d'actualités						
Comptes rendus, reportages	751	754	757	784	796	817
Service des informations	435	459	460	470	477	481
Propagande d'intérêt public	252	135	135	137	170	173
Emissions spéciales						
Emissions radioscolaires	86	92	177	122	124	134
Emissions religieuses	208	216	225	235	239	254
Emissions agricoles	57	65	68	66	58	58
Heure de la femme	118	107	117	133	129	137
Heure des adolescents et des enfants	260	222	229	214	180	181
Emissions pour les Romanches	18	20	18	15	16	22
Emissions en langues étrangères. . . .	67	40	50	34	23	23
Culture physique	136	98	101	106	143	142
Signaux sonores (y compris l'horloge parlante, les cloches du pays, etc.)	68	95	109	104	107	109
Totaux	10 533	10 106	10 651	10 928	11 288	11 541

3. Les échanges de programmes avec l'étranger en 1953

Pays	Concerts, récétaux, variétés, etc.				Opéras, opérettes, oratorios				Emissions parlées (radiothéâtre, reportages, causeries, etc.)			
	relayés de l'étranger		transmis à l'étranger		relayés de l'étranger		transmis à l'étranger		relayés de l'étranger		transmis à l'étranger	
	nombre	heures	nombre	heures	nombre	heures	nombre	heures	nombre	heures	nombre	heures
Allemagne	5	4,24	21	32,50	3	3,14	1	1,40	21	5,20	92	35,08
Argentine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3,05
Autriche	1	0,35	7	11,21	—	—	—	—	11	1,50	35	10,15
Belgique	—	—	7	10,21	—	—	—	—	4	0,30	22	25,05
Canada	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,15	—	—
Cité du Vatican	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,55	—	—
Danemark	—	—	1	0,52	—	—	—	—	3	0,12	1	2,00
Espagne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	7,46
Etats-Unis d'Amérique	—	—	—	—	—	—	—	—	55	7,16	6	0,21
France	7	6,42	116	66,54	—	—	—	—	90	31,42	48	14,43
Grande-Bretagne	1	2,35	3	2,00	—	—	—	—	26	8,07	16	5,37
Israël	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,20	—	—
Italie	—	—	—	—	—	—	—	—	45	13,18	19	7,32
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,05	7	2,24
Maroc	—	—	—	—	—	—	—	—	4	0,53	1	0,30
Monaco	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,05	8	3,02
Pays-Bas	—	—	2	2,42	—	—	—	—	10	7,45	28	13,31
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27	26,55
Suède	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,05	4	3,14
Territoire de la Sarre	—	—	3	6,04	1	1,00	—	—	2	0,05	2	1,00
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,30
Totaux	14	14,16	160	133,04	4	4,14	1	1,40	280	78,43	328	162,38

4. Les programmes relayés de l'étranger de 1944 à 1953

Année	Concerts, récitals, variétés, etc.		Opéras, opérettes, oratorios		Emissions parlées (radiothéâtre, reportages, causeries, etc.)		Total	
	nombre	heures	nombre	heures	nombre	heures	nombre	heures
1944	—	—	1	0,50	5	0,50	6	1,40
1945	2	2,22	—	—	10	1,57	12	4,19
1946	32	37,15	5	11,44	120	48,56	157	97,55
1947	25	29,18	2	3,53	285	73,21	312	106,32
1948	28	38,26	4	7,30	206	66,02	238	111,58
1949	20	30,45	5	13,36	194	58,10	219	102,31
1950	24	32,29	6	18,29	200	60,11	230	111,09
1951	27	22,19	5	14,42	253	86,07	285	123,08
1952	61	45,34	2	2,30	305	86,20	368	134,24
1953	14	14,16	4	4,14	280	78,43	298	97,13

5. Les programmes transmis à l'étranger de 1944 à 1953*

1944	2	0,47	—	—	9	4,25	11	5,12
1945	6	8,26	—	—	47	27,40	53	36,06
1946	62	111,37	1	1,00	147	118,27	210	231,04
1947	372	344,42	17	27,58	145	71,36	534	444,16
1948	394	321,13	10	13,48	354	239,20	758	574,21
1949	382	268,36	15	28,30	126	67,25	523	364,31
1950	308	226,58	1	2,25	154	83,38	463	313,01
1951	272	221,37	—	—	244	105,46	516	327,23
1952	156	122,56	3	4,55	173	76,33	332	204,24
1953	160	133,04	1	1,40	328	162,38	489	297,22

* Cette statistique ne comprend pas les nombreux enregistrements qui ont été envoyés aux radiodiffusions étrangères.

CHAPITRE IV

Statistiques des auditeurs

I. Nombre des auditeurs de 1923 à 1953

Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1923	980	—
1924	16 964	15 984
1925	33 532	16 568
1926	51 194	17 662
1927	59 066	7 872
1928	70 183	11 117
1929	83 757	13 574
1930	103 808	20 051
1931	150 021	46 213
1932	231 397	81 376
1933	300 051	68 654
1934	356 866	56 815
1935	418 499	61 633
1936	464 332	45 833
1937	504 132	39 800
1938	548 533	44 401
1939	593 360	44 827
1940	634 248	40 888
1941	680 306	46 058
1942	729 231	48 925
1943	779 920	50 689
1944	819 502	39 582
1945	854 639	35 137
1946	890 687	36 048
1947	922 959	32 272
1948	969 606	46 647
1949	1 008 453	38 847
1950	1 036 710	28 257
1951	1 079 304	42 594
1952	1 119 842	40 538
1953	1 158 073	38 231

2. Augmentation du nombre des auditeurs au cours de l'exercice 1953

Offices téléphoniques	Total		Augmentation	dont auditeurs par fil* Total		Augmentation
	au 1. 1. 53	au 31. 12. 53		au 1. 1. 53	au 31. 12. 53	
Bâle	96 478	99 702	3 224	29 825	32 485	2 660
Bellinzone.	35 707	37 438	1 731	4 241	4 719	478
Berne	90 254	92 653	2 399	25 709	28 283	2 574
Bienne	69 568	71 816	2 248	11 835	13 281	1 446
Coire	29 773	31 229	1 456	7 903	8 601	698
Fribourg	26 970	27 767	797	1 177	1 334	157
Genève	64 623	67 814	3 191	7 565	9 115	1 550
Lausanne	93 214	95 867	2 653	18 914	20 155	1 241
Lucerne	69 082	71 542	2 460	8 085	9 380	1 295
Neuchâtel.	43 020	44 243	1 223	5 960	6 734	774
Oiten	68 497	70 370	1 873	3 700	4 176	476
Rapperswil	33 586	34 738	1 152	2 429	2 815	386
St-Gall	91 655	94 343	2 688	16 002	16 766	764
Sion	18 291	19 703	1 412	2 493	2 715	222
Thoune	31 209	32 374	1 165	4 774	5 340	566
Winterthour	55 360	56 916	1 556	5 110	5 692	582
Zurich	202 555	209 558	7 003	50 218	54 736	4 518
Totaux	1 119 842	1 158 073	38 231	205 940	226 327	20 387

* Télédiffusion, radio et télédiffusion — Rediffusion, radio et Rediffusion

Autorités et organes de la Radiodiffusion suisse

Autorité de concession:

le Conseil fédéral

Autorité de surveillance:

le Département fédéral des postes et des chemins de fer

Concessionnaire:

la Société suisse de radiodiffusion

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION

(fondée en 1931)

A. ORGANES

1. Assemblée générale

Président:

le président central de la Société suisse de radiodiffusion

Membres:

6 délégués de chacune des sociétés-membres,
4 délégués de chacune des commissions des programmes,
et les membres du comité central.

De plus, avec voix consultative:

le directeur général, le directeur administratif et les directeurs
des studios.

2. Comité central

Président central:

- * Dr **Fritz Rothen**, délégué du conseil d'administration de Radio-Suisse SA Berne

Vice-présidents:

- Dr *Charles Gilliéron*, avocat
Fondation romande de Radiodiffusion Lausanne
- Riccardo Rossi*, avocat, directeur de la Banque Nationale Suisse, siège de Lugano
Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana Lugano

Autres membres:

- * *Pierre Aragno*, rédacteur syndical Neuchâtel
- * *Carl Beck*, conseiller national Sursee
- * Mlle *Laure Dupraz*, Dr phil., professeur à l'Université de Fribourg Fribourg
- Dr *Erwin Durgiai*, avocat
Cumünanza Radio Rumantsch Coire
- Dr *Gotthard Egli*, conseiller d'Etat, conseiller aux Etats
Innerschweizerische Radiogesellschaft Lucerne
- * *Antoine Favre*, juge fédéral Lausanne
- André Guinand*, avocat, conseiller national
Fondation des émissions Radio-Genève Genève
- Walter Kasser*, ancien inspecteur des écoles
Radiogenossenschaft Bern Spiez
- Eugen Knup*, professeur au séminaire de Kreuzlingen
Ostschweizerische Radiogesellschaft Kreuzlingen
- * Dr *Ernst Metzler*, ingénieur, chef du service radio et télégraphie de la direction générale des PTT Berne
- * Dr *Hans Oprecht*, conseiller national Zurich
- Dr *Willy Spühler*, municipal, conseiller national,
Radiogenossenschaft in Zürich Zurich
- Ernst Stambach*, directeur
Radiogenossenschaft Basel Bâle
- * Dr *Eduard Weber*, directeur général des PTT Berne

* nommés par le Conseil fédéral

Membres suppléants:

- D^r *Max Blumenstein*, avocat, président de la Radiogenossenschaft Bern Berne
- * *Charles Chappuis*, avocat, chef du service du contentieux et des affaires administratives générales de la direction générale des PTT Berne
- Benjamin Droz*, secrétaire à l'inspectorat des fabriques, membre du comité de la Fondation romande de Radiodiffusion Lausanne
- D^r *Eduard Ganzoni*, membre de la Cumünanza Radio Rumantsch Zurich
- * *Piero Pellegrini*, directeur de la « Libera Stampa » Lugano
- Edmond Pingeon*, ingénieur, membre du comité de la Fondation des émissions Radio-Genève Genève
- * *M^{me} Dora Rittmeyer-Iselin* St-Gall
- Prof. D^r *Arnold Rothenberger*, vice-président de l'Ostschweizerische Radiogesellschaft Trogen
- Luigi Rusca*, ingénieur, membre du comité de la Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana Bellinzona
- Albert Salathé*, membre du comité de la Radiogenossenschaft Basel Bâle
- D^r *Hermann Stieger*, avocat, membre du comité de l'Innerschweizerische Radiogesellschaft Brunnen
- D^r *Ernst Vaterlaus*, conseiller d'Etat, conseiller aux Etats, vice-président de la Radiogenossenschaft in Zürich Zurich

3. Direction générale

Marcel Bezençon, directeur général

Georges Conus, directeur administratif, remplaçant du directeur général

Paul Borsinger, directeur du service suisse des ondes courtes

Edouard Haas, chef des programmes du service suisse de télévision

4. Conférence des directeurs

Cette conférence réunit les directeurs, sous la présidence du directeur général de la SSR.

* nommés par le Conseil fédéral

5. Commissions des programmes

Le directeur général de la SSR préside d'office les commissions des programmes.

Commission des programmes de Sottens

Vice-président:

Maurice Mayor-de Rham, pasteur Morges

Autres membres:

- * *Jean Binet*, compositeur Trélex
- Charles Cornu*, procureur général Genève
- Florian Cosandey*, professeur à l'Université de Lausanne Lausanne
- * *Charles Faller*, directeur du Conservatoire La Chaux-de-Fonds
- André Fasel*, président des « Amis de Radio-Genève » Genève
- * *Georges Haenni*, professeur de musique Sion
- * *M^{lle} Jeanne Hersch*, D^r phil., professeur à l'Ecole internationale de Genève Genève
- * *Abbé Pierre Kaelin*, maître de chapelle Fribourg
- Philippe Monnier*, directeur de l'Ecole secondaire Tramelan
- Alfred Pelligot*, industriel Genève
- * *Otto Treyvaud*, rédacteur en chef de la « Feuille d'Avis de Lausanne » Lausanne

Membres suppléants:

Edmond Ganter, rédacteur en chef du « Courrier de Genève » Genève

Henri Perrochon, professeur, président des Ecrivains vaudois Payerne

* nommés par le Conseil fédéral

Commissione programmi Monte Ceneri

Vice-presidente:

Prof. *Francesco Chiesa*, scrittore Cassarate-Lugano

Membri:

- * *Rinaldo Bertossa*, ispettore scolastico Roveredo
- * *Piero Bianconi*, professore alle scuole normali cantonali Minusio
- * *Dott. Federico Fisch*, medico-dentista Lugano
- * *Dott. Gastone Luvini*, giudice del Tribunale d'appello Lugano
- Elmo Patocchi*, capo dell'Ufficio cantonale di statistica Bellinzona
- Avv. Giovan-Battista Rusca*, sindaco di Locarno, consigliere nazionale Locarno
- Maestro Mario Vicari* Lugano

Membro supplente:

Carlo Bonalini, amministratore postale pensionato Roveredo

Programmkommission Beromünster

Vizepräsident:

- * *Dr. Ernst Laur*, Leiter des Schweizer Heimatwerkes Zürich

Weitere Mitglieder:

- Dr. Fritz Blaser*, Rektor der Zentralschweizerischen Verkehrsschule Luzern
- Dr. Felix Burckhardt*, Advokat Basel
- Dr. Alex Decurtins*, Professor an der Kantonsschule Chur
- * *Robert F. Denzler*, Kapellmeister Zürich
- * *Adolf Fux*, Gemeindepräsident Visp
- Frl. Dr. Anna-Luise Grütter*, alt Sekundarlehrerin Bern

* nommés par le Conseil fédéral

	<i>Max Heitz</i> , Professor an der Kantonsschule	St. Gallen
*	<i>Albert Jenny</i> , Musikdirektor	Luzern
	Fürsprecher <i>Max Kaufmann</i> , Direktor des BIGA	Bern
	<i>Dr. Hans Koch</i> , Stadtbibliothekar	Zug
*	<i>Walter Kräuchi</i> , Redaktor des «Volk»	Olten
*	<i>Dr. Christian Lorez</i> , Professor an der Kan- tonsschule	Chur
*	<i>Hans Neumann</i> , Sekretär der Schweizeri- schen Arbeiterbildungszentrale	Bern
	<i>Dr. Jon Pult</i> , Sekretär der «Lia Rumantscha»	Chur
*	<i>Hermann Rüfenacht</i> , Lehrer, Zentralpräsi- dent des ARBUS	Bern
*	<i>Frl. Dr. Hedwig Schudel</i> , Rechtsanwalt	Schaffhausen
*	<i>Frl. Agnes von Segesser</i> , Schriftstellerin	Luzern
*	<i>Dr. Josef Senn</i> , Adjunkt des Schweizeri- schen Katholischen Volksvereins	Luzern
	<i>Dr. Georg Thürer</i> , Professor an der Han- delshochschule St. Gallen	Teufen
	<i>Ernst Tobler</i> , Redaktor der «NZZ»	Zürich
*	<i>Willy Waldmeyer</i> , dipl. Ing., Präsident des Schweiz. Radiohörerverbandes	Zürich
	<i>Dr. Hermann Weilenmann</i> , Vorsteher der Volkshochschule	Zürich
	<i>Wilhelm Wever</i> , Generalvertreter der Gen- fer Leben und Genfer Allgemeinen Ver- sicherungsgesellschaft	Basel

Ersatzmitglieder:

	<i>Dr. Gian Caduff</i> , Kantonsbibliothekar	Chur
	<i>Kurt August Haegler</i> , Verkehrsdirektor	Basel
	<i>Eugen Hagen</i> , Mitglied des Zentralvorstandes des ARBUS	Zürich
	<i>Joh. Friedrich Keller</i> , Notar	Langnau
	<i>Dr. Karl Neff</i> , Professor am Kollegium Schwyz	Schwyz
	<i>Dr. Andri Peer</i> , Professor an der Kantons- schule	Winterthur

* nommés par le Conseil fédéral

Commission des programmes de Schwarzenbourg

Membres:

- | | |
|---|----------|
| * M ^{lle} Alice Briod, licenciée en droit | Berne |
| D ^r Guido Calgari, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale | Zurich |
| Armin Moser, directeur du tourisme | St-Gall |
| Bruno Muralt, secrétaire adjoint à la Centrale d'éducation ouvrière | Berne |
| René Payot, directeur du « Journal de Genève » | Genève |
| * Roger Pochon, directeur de « La Liberté » | Fribourg |
| * D ^r Eduard Zellweger, avocat | Zurich |
| * D ^r Hans-Peter Zschokke, président de la Commission des Suisses à l'étranger de la NSH | Bâle |

Membres suppléants:

- | | |
|---|----------|
| * M ^{lle} Felicina Colombo, directrice du Lycée de Locarno | Locarno |
| M ^{me} Jeanne Eder-Schwyzler, D ^r ès sciences | Zurich |
| Jean Peitrequin, syndic de Lausanne, conseiller national | Lausanne |
| * D ^r Eduard Schütz, directeur du tourisme | Lucerne |

Commission des programmes de la télévision

Vice-président:

- | | |
|---|--------|
| D ^r Emil Klöti, conseiller aux Etats | Zurich |
|---|--------|

Autres membres:

- | | |
|---|----------|
| Max Allenspach, professeur à l'Ecole cantonale de Zurich | Zurich |
| D ^r Guido Calgari, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale | Zurich |
| Pierre Cordey, journaliste | Berne |
| M ^{me} Hélène Guinand-Cartier | Genève |
| Abbé Jacques Haas | Lausanne |
| Max Heitz, professeur à l'Ecole cantonale de St-Gall | St-Gall |
| M ^{me} E. Marfurt-Pagani | Lucerne |

- * nommés par le Conseil fédéral

<i>Dr Hugo Mauerhofer</i> , chef du secrétariat de la Chambre suisse du cinéma	Berne
<i>Bruno Muralt</i> , secrétaire adjoint à la Centrale d'éducation ouvrière	Berne
<i>Hermann Rüfenacht</i> , instituteur, président cen- tral de l'ARBUS	Berne
<i>Rudolf Stickelberger</i> , rédacteur en chef des «Luzerner Neueste Nachrichten»	Lucerne
<i>Ernst Tobler</i> , rédacteur à la «Nouvelle Gazette de Zurich»	Zurich
<i>Henri de Ziegler</i> , professeur à l'Université de Genève	Genève

Membres suppléants:

<i>Reto R. Bezzola</i> , professeur à l'Université de Zurich	Zurich
<i>René Dasen</i> , secrétaire de l'Association ciné- matographique Suisse romande	Lausanne
<i>Hans Ulrich Hug</i> , secrétaire de l'Union suisse du film	Berne
<i>Dr Josef Senn</i> , secrétaire adjoint à l'Association populaire catholique suisse	Lucerne

6. Vérificateurs des comptes

Membres:

<i>Dr Ernst Kull</i> , chef de la division des finances de la direction générale des PTT	Berne
<i>Konrad Schmid</i> , fondé de pouvoir	Berne
<i>Carlo Viscardi</i> , expert-comptable	Lugano

Membres suppléants:

<i>Aloïs Baumann</i> , chef de section à la direction générale des PTT	Berne
<i>Adolf Hurst</i> , fabricant	Berne
<i>Carlo Pini</i> , expert-comptable	Bellinzone

B. MEMBRES

Fondation romande de Radiodiffusion, siège et studio à Lausanne

Radiogenossenschaft in Zürich, siège et studio à Zurich

Fondation des émissions Radio-Genève, siège et studio à Genève

Radiogenossenschaft Bern, siège et studio à Berne

Radiogenossenschaft Basel, siège et studio à Bâle

Ostschweizerische Radiogesellschaft, siège à St-Gall

Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana,
siège et studio à Lugano

Innerschweizerische Radiogesellschaft, siège à Lucerne

Cumünanza Radio Rumantsch, siège à Coire

Comités des sociétés-membres

Fondation romande de Radiodiffusion

(fondée en 1923)

Président d'honneur:

Charles Baud, chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce
Lausanne

Président:

Charles Gilliéron, Dr en droit, avocat
Lausanne

Vice-présidents:

Willy Amez-Droz, chef de service au Département de l'intérieur
Sion
Jules Perrenoud, instituteur
Fontenais

Autres membres:

René Andina, directeur des télégraphes et téléphones du 1^{er} arrondissement
Lausanne
Antoine Borel, ancien conseiller d'Etat
Marin-Neuchâtel
Benjamin Droz, secrétaire à l'Inspectorat des fabriques
Lausanne
Marc Inaebnit, industriel
Le Locle
Alfred Lambelet, chef de service à la ville de Lausanne
Lausanne
Francis Lombriser, professeur au Conservatoire
Fribourg
Maurice Mayor-de Rham, pasteur
Morges
Dr Virgile Moine, conseiller d'Etat
Liebefeld-Berne
Ernest Moudon
Yverdon
Jean Piccand, professeur de musique
Romont
Roger Pochon, directeur de « La Liberté »
Fribourg
John A. Vouga, secrétaire au Département de l'instruction publique
Neuchâtel

Directeur: Jean-Pierre Méroz

Remplaçant: Paul Vallotton

Radiogenossenschaft in Zürich

(gegründet 1924)

Präsident:

Prof. Dr. **Franz Tank**, Eidg. Technische Hochschule
Zürich

Vizepräsident:

Dr. **Ernst Vaterlaus**, Ständerat und Regierungsrat
Zürich

Weitere Mitglieder:

Otto Aenishänslin, Präsident des Radio- und Fernsehklubs Zürich, Vertreter des Schweiz. Radiohörerverbandes
Zürich

August Bettschart, alt Regierungsrat, Rechtsanwalt
Einsiedeln

Hans Eggenberger, Direktor der Telion AG
Zürich

Prof. Dr. **Walter Guyan**, Direktor des Museums Allerheiligen
Schaffhausen

Eugen Hagen, Mitglied des Zentralvorstandes des ARBUS
Zürich

Felix Huonder, Zentralsekretär des Verbandes schweizerischer Schreinermeister
Zürich

Ernst Kaeser, alt Kreistelegraphendirektor
Zürich

Dr. **Hans Koch**, Stadtbibliothekar
Zug

Hans Naegeli, Sekretär der Sozialdemokratischen Partei
Zürich

Dr. **Rudolf Planta**, alt Regierungsrat
Rietberg-Rodels (GR)

Ernst Ryf, Direktor der Schweiz. Propagandazentrale
Zürich

Dr. **Willy Spühler**, Nationalrat und Stadtrat
Zürich

Ernst Tobler, Redaktor der «NZZ»
Zürich

Dr. **Edmund Wehrli**, Rechtsanwalt
Zürich

Dr. phil. und Dr. h. c. **Hermann Weilenmann**, Direktor der Volkshochschule des Kantons Zürich
Zürich

Direktor: Dr. Jakob Job

Stellvertreter: *Hans Bänninger*

Fondation des émissions Radio-Genève

(fondée en 1925)

Président d'honneur:

Edmond Privat, professeur à l'Université Neuchâtel

Président:

André Guinand, avocat, conseiller national Genève

Vice-président:

Charles Cornu, procureur général Genève

Autres membres:

<i>Rinaldo Borsa</i> , fonctionnaire à l'ONU	Genève
<i>Jacques Brocher</i> , ingénieur	Genève
<i>Louis Casaï</i> , conseiller d'Etat	Genève
<i>Paul Charvoz</i> , ingénieur	Genève
<i>Albert Dussoix</i> , avocat, conseiller administratif	Genève
<i>André Fasel</i> , secrétaire à la Société générale de surveillance	Genève
<i>Edouard Fischer</i> , industriel	Genève
<i>Théodore Foëx</i> , instituteur	Genève
<i>Edmond Ganter</i> , journaliste	Genève
<i>Pierre Glasson</i> , conseiller d'Etat	Fribourg
<i>Pierre Guinand</i> , avocat, conseiller municipal	Genève
<i>Marcel Gysin</i> , professeur à l'Université	Genève
<i>Jean Hochstaetter</i> , professeur	Genève
<i>Fritz Jöhr</i> , directeur des téléphones	Genève
<i>Paul Martinet</i> , directeur du siège lausannois de l'OCST	Lausanne
<i>Marcel Nicole</i> , directeur des Intérêts de Genève	Genève
<i>Marius Noul</i> , conseiller administratif	Genève
<i>Alfred Pelligot</i> , industriel	Genève
<i>Edmond Pigeon</i> , ingénieur	Genève
<i>Albert Pulver</i> , agent de change	Genève
<i>Paul-R. Rosset</i> , professeur à l'Université	Neuchâtel
<i>Edouard Steinmann</i> , régisseur	Genève
<i>Jean Treina</i> , conseiller d'Etat	Genève
<i>Roger Träsch</i> , technicien	Genève

Directeur: René Dovaz, Dr ès sc. math.

Remplaçant: *René Schenker*

Radiogenossenschaft Bern

(gegründet 1925)

Präsident:

Dr. Max Blumenstein, Fürsprecher Bern

Vizepräsident:

Albert Feller, Direktor der Polygraphischen
Gesellschaft Laupen

Weitere Mitglieder:

Karl Anthamatten, Staatsrat Visp
Edouard Baumgartner, Stadtpräsident Biel
Peter Bratschi, Schriftsteller Bern
Dr. Urs Dietschi, Nationalrat und Regie-
rungsrat Solothurn
Hans Felber, alt Regierungsrat Ettiswil
Adolf Furrer, Nationalrat, Gemeindeammann Grenchen
Rudolf Gnägi, Regierungsrat Bern
Robert Grimm, Nationalrat Bern
Frl. Dr. Anna-Luise Grütter, alt Sekundar-
lehrerin Bern
Walter Kasser, alt Schulinspektor Spiez
Fürsprecher Max Kaufmann, Direktor des
BIGA, Präsident der Bernischen Musik-
gesellschaft Bern
Joh. Friedrich Keller, Notar Langnau
Robert Kuhn, Gemeinderat, städt. Finanz-
direktor Bern
Fürsprecher Hans Lauterburg, Chef des
Radio-Nachrichtendienstes der Schweiz.
Depeschenagentur Bern
Ludwig von Moos, Ständerat Sachseln
Rosa Neuenschwander, Berufsberaterin Bern
Adolf Remy, Chefredaktor Freiburg
Hermann Rüfenacht, Lehrer, Präsident des
ARBUS Bern
Prof. Dr. Werner von Steiger, Fürsprecher Bern

Direktor: Dr. Kurt Schenker

Stellvertreter: vakant

Radiogenossenschaft Basel

(gegründet 1926)

Präsident:

Dr. **Willie Joerin**, Direktor der Allg. Kohlenhandels AG Basel

Vizepräsident:

Ernst Stammbach, Direktor Basel

Weitere Mitglieder:

Dr. **Ernst Boerlin**, Nationalrat und Regierungsrat Liestal

Lukas Bürgin, Präsident der Kreisgruppe des Verbandes schweiz. Radiofachgeschäfte Basel

Dr. **Gotthard Egli**, Ständerat und Regierungsrat Luzern

Dr. **Carl Günther**, Seminardirektor, Vertreter des Kantons Aargau Basel

Dr. **Otto Kaiser**, Chemiker Basel

Gerhard Mennen, Ingenieur, Vertreter des Radioklubs Basel Basel

Friedrich Merz, Radiofachmann Basel

Josef Müller, Regierungsrat Flüelen

Prof. Dr. **Adolf Portmann** Basel

Albert Salathé, Präsident der Sektion Basel des ARBUS Basel

Dr. **Karl Sartorius**, Verlagsdirektor der «Basler Nachrichten» Basel

Dr. **Rudolf Schwabe**, Delegierter der Genossenschaft des Basler Stadttheaters Basel

Dr. **Oskar Stampfli**, alt Regierungsrat Solothurn

Dr. h. c. **Gustav Wenk**, Ständerat Basel

Hans Werenfels, Direktor der Aktienbrauerei Basel Basel

Wilhelm Wever, Generalvertreter der Genfer Leben und Genfer Allgemeinen Versicherungsgesellschaft Basel

Jacques Wolf, dipl. Elektroingenieur Basel

Vertreter des Regierungsrates des Kantons Basel-Stadt:

Dr. **Hans Peter Tschudi**, Regierungsrat Basel

Dr. **Peter Zschokke**, Regierungsrat Basel

Direktor: Dr. Fritz Ernst

Stellvertreter: Dr. **Paul Meyer-Gutzwiller**

Ostschweizerische Radiogesellschaft

(gegründet 1930)

Präsident:

Eugen Knup, Seminarlehrer

Kreuzlingen

Vizepräsident:

Prof. Dr. *Arnold Rothenberger*

Trogen

Weitere Mitglieder:

Walter Clavadetscher, Regierungsrat

St. Gallen

*Emil Ebnet*er, Kaufmann

Appenzell

*Dr. Hermann Gross*er, Ratsschreiber

Appenzell

Hermann Keller, Regierungsrat

Heiden

Armin Moser, Verkehrsdirektor

St. Gallen

Dr. Walter Müller, Musikdirektor

St. Gallen

Karl Nüesch, Postverwalter

Landquart

Dr. Ernst Reiber, Regierungsrat

Frauenfeld

Karl Schlaginhausen, Stadtrat

St. Gallen

Dr. Fritz Stucki, Regierungsrat

Netstal

Dr. Arno Theus, Regierungsrat

Chur

Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana

(fondata 1930)

Presidente:

On. **Guglielmo Canevascini**, consigliere di Stato
Lugano-Besso

Vice-presidente:

Avv. **Riccardo Rossi**, direttore della Banca Nazionale Svizzera, sede di Lugano
Lugano

Membri:

On. Avv. **Brenno Galli**, consigliere di Stato
Lugano
On. Avv. **Giuseppe Lepori**, consigliere di Stato
Bellinzona
Avv. **G. B. Nicola**
Roveredo
Avv. **G. B. Rusca**, sindaco
Locarno
Ing. **Luigi Rusca**
Bellinzona

Segretario:

Dott. **Piero Bonzanigo**
Bellinzona

Direttore: Dott. Stelio Molo

Sostituto: Arnaldo Bernasconi

Innerschweizerische Radiogesellschaft

(gegründet 1946)

Präsident:

Dr. **Gotthard Egli**, Ständerat und Regierungsrat Luzern

Vizepräsident:

Dr. *Emil Steimer*, Regierungsrat Zug

Weitere Mitglieder:

<i>Eduard Achermann</i> , Kaufmann	Buochs
<i>Emil Allemann</i> , Adjunkt GWL	Luzern
<i>Julian Dillier</i> , Kanzleisekretär	Kerns
<i>Paul Fröhlich</i> , Stadtrat	Luzern
Dr. <i>Josef H. Hess</i> , Erziehungsratspräsident	Engelberg
<i>Rudolf Huber</i> , alt Landammann	Altdorf
Dr. <i>Willy Keller</i> , Staatsarchivar	Schwyz
Dr. <i>Hans Koch</i> , Stadtbibliothekar	Zug
<i>Paul Kopp</i> , Stadtpräsident	Luzern
Dr. <i>Konrad Krieger</i> , Departementssekretär	Luzern
<i>Josef von Matt</i> , Buchhändler	Stans
<i>Josef Müller</i> , Regierungsrat	Flüelen
Dr. <i>Josef Odermatt</i> , Landammann	Buochs
Dr. <i>Hermann Stieger</i> , Rechtsanwalt	Brunnen
<i>Albert Zwimpfer</i> , Lehrer	Willisau

Geschäftsführer:

Dr. *Konrad Krieger* Luzern

Cumünanza Radio Rumantsch

(fundada 1946)

Parsura d'onur:

dr. *Robert Ganzoni*, vegl cussglier guvernativ Schlarigna

Parsura:

Tista Murk, bibliotecar Cuoira

Vice-parsura:

Stefan Loringett, parsura da la Lia Rumantscha Cuoira

Commembers:

<i>Cristian Badraun</i> , directur dal telefon	Cuoira
dr. <i>Gian Caduff</i> , bibliotecar chantunal	Cuoira
dr. <i>Augustin Cahannes</i> , cussglier guvernativ	Cuoira
<i>G. Bistgaun Capaul</i> , vegl cussglier guvernativ	Lumbrein
dr. <i>Giusep Condrau</i> , cussglier naziunal	Mustér
<i>Gian Coray</i> , president cumünal	Samedan
dr. <i>Ervin Durgiai</i> , advocat	Cuoira
dr. <i>Gieri Ragaz</i> , advocat	Andeer
<i>Men Rauch</i> , redactur dal «Fögl Ladin»	Scuol
<i>Töna Schmid</i> , inspectur da scoula	Sent
dr. <i>Stefan Sonder</i> , güdisch d'inquisiziun	Cuoira
dr. <i>Arno Theus</i> , cussglier guvernativ	Cuoira
<i>Gion Peder Thöny</i> , magister	Alvagni
dr. <i>Giusep Vieli</i> , cussglier da stadis	Cuoira

ADRESSES

<i>Direction générale de la SSR</i>	Berne, Neuengasse 30 Case postale Transit Téléphone (031) 2 59 55 Adr. télégr.: Radif
<i>Service suisse des ondes courtes</i>	Berne, Neuengasse 23 Case postale Transit Téléphone (031) 3 08 86
<i>Studio de Lausanne</i>	Maison de la Radio, La Sallaz Téléphone (021) 21 71 11
<i>Studio de Zurich</i>	Brunnenhofstrasse 20 Case postale Zurich 42 Téléphone (051) 26 17 20
<i>Studio de Genève</i>	Boulevard Carl-Vogt 66 Téléphone (022) 5 43 00
<i>Studio de Berne</i>	Schwarztorstrasse 21 Téléphone (031) 5 44 22
<i>Studio de Bâle</i>	Novarastrasse 2 Téléphone (061) 34 58 40
<i>Studio de Lugano</i>	Campo Marzio Téléphone (091) 2 10 15
<i>Service suisse de télévision</i>	Zurich, Kreuzstrasse 2 Téléphone (051) 34 15 13

